



REPUBLIQUE FRANCAIS  
DEPARTEMENT DES PYRENEES OR  
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 04/02/2026  
Reçu en préfecture le 04/02/2026  
Publié le  
ID : 066-216602086-20260203-62026-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°06/2026**

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DES PYRENEES-ORIENTALES POUR L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A LA GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Membres : 18

Présents : 15  
Procuration : 3  
Voix délibérative : 18

Date de la  
convocation :  
30.01.2026

Date d'affichage :  
05.02.2026

L'an deux mille vingt-six , le Mardi 3 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

**Présents** : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Cécile GRIVOIS-DONAT

**Absents ayant donné procuration** : Thierry SOLDA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Michèle VALDENNAIRE (donne procuration à Laurent TOIX) ; Philippe GARCIA (donne procuration à Marc GIMBERNAT)

**Secrétaire de séance** : Suzanne SICARD

**Le Maire expose à l'Assemblée,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°85-643 modifié relatif aux centres de gestion,

**Vu** la délibération n°13/2020 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégations au Maire,

**Vu** la décision n°9/2026 décidant le renouvellement de l'adhésion au contrat statutaire avec la CNP,

**Vu** la délibération du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales n°317\_25112025 portant sur les conditions de recours aux autres missions complémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**Considérant** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales assure une mission d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire,

**Considérant** que la collectivité de Theza souhaite confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales la réalisation des tâches administratives liées à la gestion des contrats d'assurance statutaire souscrits auprès de la CNP,

**Considérant** qu'il y a lieu de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales afin de mettre en œuvre cette assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire,

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**Article 1 :** Habilité Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales.

**Article 2 :** Acte la nature des missions exercées par le Centre de Gestion au profit de la commune et explicitées dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260203-62026-DE

**Article 3 :** Précise que pour couvrir les frais exposés pour la mise en œuvre versera annuellement au CDG66 une participation pour frais de gestion à prime d'assurance versée à l'assureur.

**Article 4 :** Autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026.

Le Maire  
Jean-Jacques THIBAUT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme à l'original  
Au registre sont les signatures